



**Compte rendu du Conseil de l'école doctorale
Lundi 16 juin 2014**

Membres du conseil présents ou représentés : Frédéric ALEXANDRE, Noellyne BERNARD, Viviane BIRARD, Sébastien BOGAJEWSKI, Gilles BROUGERE, Mireille DUNEZ- SIMON, Robert ETIEN représenté par A. PECOUD, Nathalie FERRÉ, Mike GADRAS, Rémi GAGNAYRE, Pascale GARNIER, Elodie JACQUES- BOUSSARD, Pascale MOLINIER représentée par Éric BIDAUD, Françoise PALLEAU-PAPIN - Andréas SOHN, Françoise SULLET – NYLANDER, Christoph WULF.

Invités présents : Éric BIDAUD, Yann- Arzel DURELLE- MARC, Marie- José MICHEL, Marie- Anne PAVEAU, Muriel VATRIN

Membres du conseil excusés : Philippe BOUQUILLION, Éric DESMONS, Olivier FAVEREAU, David FLACHER, Anne LARUE, Bertrand LEGENDRE, Pascal LOKIEC, Salah MEJRI, Mustapha MEKKI, Sylvie OCTOBRE, Michaël ROY, Letitia TRIFANESCU, Yannick TRIGANCE.

Gilles Brougère, directeur de l'école doctorale ouvre la séance à 9h45.

Le conseil commence par un tour de table permettant aux personnalités extérieures ainsi qu'à l'ensemble des membres du conseil de se présenter.

Christoph Wulf, personnalité extérieure étrangère qui assiste au Conseil pour la 1ère fois, se présente.

A Berlin, il coordonne un programme dans lequel des doctorants de différentes disciplines travaillent ensemble.

La question du plagiat

G. Brougère, Directeur de l'ED explique qu'il vient d'être exposé à trois problèmes de plagiat au sein d'Erasmus : un sur un projet de thèse, un sur une thèse déjà soutenue et un plagiat de traduction dans une autre thèse soulevé par un pré-rapporteur. Selon G. Brougère, il faut prendre conscience de la présence du plagiat et se doter d'outils qui peuvent aider à le combattre. C'est pourquoi, l'ED a été autorisée à s'abonner à Compilatio. Cet outil, permet à chaque directeur de thèse d'ouvrir un compte, les doctorants peuvent poster eux-mêmes leurs travaux, ils seront ainsi sensibilisés à la question. L'objectif étant de viser zéro plagiat plutôt que la détection de plagiats. Pour les réinscriptions à partir de la 4^e année de thèse, on demandera de fournir une partie de la thèse qui sera soumise à ce logiciel.

A terme, l'ED va dématérialiser les inscriptions et réinscriptions et faire en sorte que les thèses soutenues puissent être soumises à ce contrôle.

F. Alexandre indique que le logiciel considère de la même façon les passages avec ou sans guillemets et les cas d'auto-citation. Pour éviter ces problèmes, il faut inciter les doctorants à mettre une note en bas de page lorsque qu'ils utilisent leurs propres travaux publiés ou en cours de publication. Compilatio ne dit rien, il importe d'interpréter les résultats pour voir si les indications du logiciels relèvent ou non du plagiat. La meilleure garantie contre le plagiat est l'encadrement de sujets maîtrisés par les directeurs.trices de thèse.

C. Wulf indique que ce point est en discussion en Allemagne.

Il y a, à ce sujet, trois propositions :

1. Demander au doctorant de faire l'analyse de la thèse
2. Demander au directeur de faire le contrôle de la thèse, en principe les enseignants refusent car cela dégrade les relations entre le directeur de thèse et le doctorant

3. Ne rien faire

Ainsi, pour éviter de dégrader les relations doctorant.e/directeur.trice de thèse, G. Brougère propose d'en faire une règle générale de l'ED dans le cadre de procédures qui s'imposent à tous. En outre, il est rappelé que c'est le rôle du directeur de thèse de vérifier que le.la doctorant.e a bien assimilé les règles et la déontologie de la recherche.

R. Gagnayre demande si la vérification doit être systématique ou pas ? Et quand elle doit intervenir ?

G. Brougère indique qu'il faut pratiquer une détection systématique et regrette qu'aucune réflexion collective sur le plagiat n'ait été développée à P13. Il souhaiterait que P13 intègre un logiciel anti-plagiat à l'ENT.

A. Pécoud souligne qu'il doit y avoir une confiance mutuelle dans le binôme doctorant.e/ directeur.trice de thèse. Et que pour cette raison, c'est au.la doctorant.e de soumettre son travail au contrôle du logiciel.

F. Palleau-Papin indique qu'en anglais, pour lutter contre le plagiat, les enseignant.e.s demandent à l'étudiant.e de rédiger une attestation sur l'honneur lors de la soutenance des mémoires de M1 et de M2.

S. Bogajewski souhaite que soit mis en place plusieurs outils pour dissuader l'étudiant de plagier, il considère que l'engagement que vient de présenter Mme F. Palleau-Papin est une bonne solution.

F. Sullet-Nylander indique qu'en Suède, les étudiant.e.s sont habitué.e.s dès les premières années d'études à déposer leurs travaux sur le logiciel « turnitin », ce qui permet d'éviter de stigmatiser les étudiants arrivés en doctorat. Aucun logiciel n'est actuellement installé pour le doctorat mais cela ne va tarder à être mis en place.

G. Brougère présente la façon dont il voit la lutte contre le plagiat lors de la dématérialisation des inscriptions, réinscriptions, soutenance de la thèse. Les différents écrits du. de la doctorant.e seront mis sur une plateforme où s'effectuera de façon systématique le contrôle anti-plagiat. Pour être autorisé.e à soutenir, le.la doctorant.e devra produire un document qui indiquera que le contrôle a bien été fait.

🚩 La procédure du doctorat par validation des acquis de l'expérience (VAE).

G. Brougère indique que la loi nous oblige à rendre possible le doctorat par VAE.

A P13, ce sera voté à la rentrée par la commission de la recherche (ex CS) et ratifié par les deux écoles doctorales. Il s'agit de mettre en place une procédure qui garantisse la qualité scientifique du doctorat. Il ne s'agit en aucun cas d'un doctorat honoris causa, mais de la validation d'une réelle formation à la recherche par l'expérience. Il s'agit également de contrer un projet ministériel qui viserait à donner le doctorat à des personnalités du monde des arts, de l'administration ou de la politique.

Le projet a été envoyé au collège des écoles doctorales de SPC.

Le texte proposé est commenté.

Le point 2 soulève la question de l'appartenance des rapporteurs aux disciplines, A. Sohn souhaite que l'on renforce la compétence spécifique sur la discipline. G. Brougère suggère d'essayer de trouver un dispositif pour qu'un des deux rapporteurs soit de la discipline la plus proche. Ce choix sera fait après avis du directeur de laboratoire qui sera consulté.

Point 3, R. Gagnayre note qu'il faut éviter de commencer le paragraphe par ce dont le candidat n'a pas besoin.

En VAE, on peut soutenir dès l'année de l'inscription alors qu'il faut être inscrit deux années dans le cadre d'une thèse classique.

Lorsque la décision est défavorable, S. Bogajewski suggère que le service de VAE réoriente le candidat en proposant par exemple une inscription en Master2 recherche.

M. Dunez-Simon s'interroge sur le niveau d'études requis pour la VAE. Il n'y a pas d'exigence particulière, c'est à la commission de considérer si l'expérience peut remplacer tel ou tel diplôme.

Différentes demandes de modifications de la rédaction sont prises en compte. Cependant le document n'émanera pas du conseil de l'école doctorale qui se contente de faire une proposition mais de la commission de la recherche de l'université et s'appliquera à l'ensemble des écoles doctorales de P13.

- ✚ La mise en place d'un dispositif de préparation à l'entrée en doctorat pour des étudiants (ou professionnels) qu'il est difficile d'inscrire sans un travail de préparation (en particulier pour rédiger le projet de thèse)

Il s'agit ici de trouver un dispositif, une solution souple pour permettre à de futur.e.s doctorant.e.s de participer pendant quelques mois à la vie du laboratoire. G. Brougère présente le projet, cela s'adresserait à des étudiant.e.s issu.e.s d'un master professionnel ou à des professionnel.le.s ayant besoin de se mettre à niveau pour la recherche. L'avantage serait d'éviter des inscriptions prématurées qui vont conduire à l'abandon, il s'agit de donner des outils pour que la durée de la thèse puisse diminuer. M. Gadras indique que cela se pratique déjà de façon informelle, certains étudiant.e.s viennent suivre des séminaires avant de s'inscrire. Il s'agit de personnes qui ont contacté un.e directeur.trice de thèse.

M. A. Paveau émet deux réserves.

Une, sur le fait que cette pratique est rendue obligatoire au LPS, ce qui pose le problème du statut de ces étudiants pour lesquels à ce jour, il y a un vide juridique.

L'autre, porte sur le fait que cela permet de raccourcir la durée de la thèse et risque de voir affluer de trop nombreuses inscriptions. P. Garnier va dans le même sens en demandant de bien distinguer le statut administratif du dispositif d'aide au niveau des centres de recherche.

R. Gagnayre explique que d'une part, cela concerne des personnes qui ont un M2 Pro ou obtenu un DEA, il y a quelques années, qui de plus ont de contraintes de temps.

D'autre part, il y a peu d'HDR au centre de recherche et cela permet de faire patienter le.la candidat.e.

C'est pourquoi, G. Brougère propose que les étudiants puissent s'inscrire en diplôme d'université (DU) de niveau M2R qui aurait pour intitulé « formation à la recherche », il aurait un contenu variable selon les personnes et ne serait en aucun cas obligatoire. S. Bogajewski est d'accord, il considère que tous les arguments sont valables néanmoins, il faut cadrer cette pratique et donner un statut à ces étudiant.e.s. Il demande à veiller à ne pas abaisser les seuils de recrutement afin de maintenir une égalité dans le recrutement.

R. Gagnayre est d'accord pour trouver une solution mais ne souhaite pas partir sur un DU avec des enseignements, etc. M.A. Paveau souligne que la maquette de DU est contraignante. Par ailleurs, P. Garnier se demande, au niveau administratif, où pourrait être rattaché ce DU.

M. Dunez-Simon soutiendrait la création d'un DU qui sur le principe pourrait s'apparenter aux classes préparatoires dans les lycées.

C. Wulf indique que dans son université à Berlin, il y a possibilité d'une inscription provisoire en 1^{ère} année pour des étudiants chinois, indiens, etc.

F. Sullet-Nylander souligne qu'en Suède, le.la doctorant.e s'inscrit quatre ans. G. Brougère indique qu'en France, trois ans est une contrainte institutionnelle mais à l'ED, on ne pense pas que la thèse en trois ans soit réalisable. A partir de cette année, un nouvel arrêté sur la formation doctorale distinguera les thèses à temps plein de celles à temps partiel.

Pour avancer sur ce sujet G. Brougère demande aux laboratoires intéressés et représentés ce jour : CEPN, PLEIADE, EXPERICE, LPS de proposer un projet.

G. Brougère envisage de rencontrer le VP CEVU pour déroger aux règles strictes et créer un DU « coaching » et indique que ce DU ne sera pas géré par l'ED.

- ✚ Les projets de formation pour 2014-2015

M.A. Paveau informe qu'un bilan sera fait en juillet mais indique d'ores et déjà que la formation a été malmenée cette année.

Pour la rentrée, elle compte proposer une semaine de stage intensif articulée avec des activités sportives à raison d'une en été et une en hiver.

Elle prévoit également une journée d'initiation à la thèse qui serait le « kit de survie » du.de la doctorant.e en première année de thèse, journée prévue en novembre-décembre 2014. Les autres propositions concer-

nent les logiciels de traitement automatique des textes et la pédagogie pour l'enseignement supérieur. Elle indique que toutes les formations Erasme sont gratuites pour les doctorant.e.s.

Elle informe que le CFDIP est commun à la ComUE SPC. Actuellement le CFDIP ouvre toutes les formations à tous les doctorant.e.s.

En janvier 2015, M.A. Paveau ouvrira au CFDIP une formation intitulée « certificat de compétences numériques ».

Elle rappelle qu'il existe de nombreuses formations et qu'elles ne sont pas toujours remplies. S'il ne faut pas pour autant désertier les formations d'Erasme, il ne faut pas hésiter à suivre celles du CFDIP.

G. Brougère informe que le Collège des ED devrait proposer, à terme, des formations disciplinaires transversales, en particulier, pour des disciplines qui ne se trouvent pas dans des ED monodisciplinaires.

Projet de lancement d'un appel interne Erasme à la mobilité internationale

G. Brougère indique que l'an prochain Erasme va mettre en place un appel à mobilité internationale.

Cela concernerait deux ou trois doctorant.e.s par an. L'objectif est de permettre à ces doctorant.e.s d'avoir une partie de leur temps de thèse à l'étranger (2 à 6 mois). Le collège des ED pourrait prendre en charge outre le voyage, l'hébergement sur une base de logement type résidence universitaire. Seraient exclus de cette bourse à la mobilité les doctorant.e.s en cotutelle. L'idée est de lancer un signal sur l'intérêt qu'il y a à faire un séjour dans une université à l'étranger, de se mettre dans une logique de mobilité.

M. Gadras demande si ce sera réduit à l'Europe et quel sera le statut de l'Afrique dans ce projet ?

G. Brougère répond que l'université doit être pouvoir accueillir le.la doctorant.e, d'enrichir sa formation scientifique et que ce ne sera pas réduit à l'Europe.

M.A. Paveau indique qu'il faudra établir des critères pour discriminer ces séjours des demandes de recueil de données reçues régulièrement.

F. Palleau-Papin qui connaît le programme « Fulbright » demande si sera un programme différent, supplémentaire. Non, ce sera un programme spécifique.

La sélection se fera au niveau du bureau de l'ED puis sera validée par le Conseil de l'ED. Le critère central sera la qualité du projet. Ce sera un appel annuel ouvert aux doctorant.e.s 2^e et 3^e année de thèse.

G. Brougère va rédiger un projet pour la fin de l'année 2014.

Information sur le projet de dématérialisation des inscriptions et réinscriptions en doctorat

Il existe un système à Paris Descartes qui correspondrait à ce que nous voulons.

Si cela ne convenait pas, on définirait un cahier des charges.

Les directeurs de thèse et de laboratoire auraient des codes d'accès. La dématérialisation, la virtualisation correspond à une mise sous forme numérique. L'idée est de lutter contre l'archaïsme des procédures, et éviter ainsi le gaspillage de papier en supprimant les photocopies.

Information sur la 1^{ère} réunion de la commission scientifique

E. Bidaud présente la finalité de cette réunion : Il s'agit d'identifier les propositions des laboratoires et les redondances notamment en matière de formation.

Calendrier des réunions du conseil 2014-2015

Les prochains conseils de l'ED se dérouleront :

- Lundi 17 novembre 2014
- Lundi 16 mars 2015
- Lundi 15 juin 2015

La rentrée de l'ED aura lieu :

- Mardi 4 novembre 2014

La matinée sera consacrée aux doctorants, une réflexion sur l'encadrement de la thèse avec les encadrants aura lieu l'après-midi.

Questions diverses

- Demande d'une inscription bidisciplinaire pour mentionner la bidiscipline sur le diplôme (économie et droit). Il est rappelé que pour être inscrit.e en thèse un ;e doctorant.e doit être dans un laboratoire. L'ED est favorable sous condition que cela corresponde à une vraie codirection. La double inscription permet de montrer qu'il peut y avoir des travaux qui sont à cheval sur plusieurs disciplines [Depuis ce conseil la commission de la recherche s'est emparée de la question et a fait une proposition en ce sens].

C. Wulf pense que la thèse doit être inscrite dans une discipline mais dans les faits, le doctorant travaille sur des disciplines.

S. Bogajewski signale qu'au C.S la tendance est de penser qu'il faut valoriser les éléments transdisciplinaires par le post-doctorat.

F. Alexandre relate qu'il a une thèse à cheval sur deux écoles doctorales (Géographie et physique) et sur deux universités. Il est rappelé qu'il ne peut y avoir d'inscription dans deux universités.

G. Brougère indique que SPC va lancer des appels pour des contrats doctoraux double culture (concernera deux laboratoires), Érasme souhaiterait avoir un contrat doctoral classé à présenter.

L'an prochain, SPC lancera à nouveau un appel à projets pour des contrats doctoraux internationaux. Cette année aucune candidature n'a été proposée par les laboratoires d'Erasmus.

- S. Bogajewski évoque l'élection à venir pour les représentants des doctorants élus au conseil de l'ED

- F. Sullet- Nylander présente un rapport sur le doctorat en Suède

En Suède, les ED sont récentes puisqu'elles datent de 2008.

Tous les doctorant.e.s sont financé.e.s grâce au développement des fondations qui accordent des bourses privées mais les doctorant.e.s ne sont pas couverts par la Sécurité sociale.

Il y a également ceux.celles qui sont financé.e.s par l'argent public.

Le rapport indique que les doctorant.e.s qui sont inscrit.e.s dans des ED réussissent mieux. Ceci est également vrai pour l'Allemagne, probablement parce qu'ils sont financés.

Il est noté qu'il y a des difficultés entre les ED et les départements (ce sont l'équivalent des laboratoires en Suède). Le reproche consiste à dire que les ED créent des élites par rapport aux doctorant.e.s qui sont en dehors de ces dernières.

L'aspect positif concerne tout ce qui est mis en commun, les séminaires transdisciplinaires, les réseaux. Il est demandé que les doctorant.e.s qui ne sont pas dans les ED puissent bénéficier des formations mises en place par celles-ci. Les séminaires de méthodologie sont globalement très appréciés.

En revanche, il est noté que les doctorant.e.s rattaché.e.s aux ED subissent une grosse pression car ils ont beaucoup de cours à finir en 1^{ère} année, les cours sont trop structurés.

Les résultats sont globalement positifs, les thèses sont soutenues en moyenne en 4 ans.

F. Sullet-Nylander indique que dans ce rapport il a aussi été question des « post-doc » qui pourraient dépendre des ED.

La séance est levée à 12h30